



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ    PARLAMENTO EUROPEO    EVROPSKÝ PARLAMENT    EUROPA-PARLAMENTET  
EUROPÄISCHES PARLAMENT    EUROOPA PARLAMENT    ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ    EUROPEAN PARLIAMENT  
PARLEMENT EUROPÉEN    PARLAIMINT NA HEORPA    PARLAMENTO EUROPEO    EIROPAS PARLAMENTS  
EUROPOS PARLAMENTAS    EURÓPAI PARLAMENT    IL-PARLAMENT EWROPEW    EUROPEES PARLEMENT  
PARLAMENT EUROPEJSKI    PARLAMENTO EUROPEU    PARLAMENTUL EUROPEAN  
EURÓPSKY PARLAMENT    EVROPSKI PARLAMENT    EUROOPAN PARLAMENTTI    EUROPAPARLAMENTET

## **ELECTIONS A MADAGASCAR**

### **DELEGATION D'OBSERVATION DES DEUX TOURS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE ET DES ELECTIONS LEGISLATIVES A MADAGASCAR**

**25 Octobre et 20 Décembre 2013**

**RAPPORT DE MONSIEUR PHILIPPE BOULLAND**

**PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION**

**Annexes:**

- I. Listes des participants pour les deux tours**
- II. Programmes de travail de la délégation**
- III. Déclarations préliminaires de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne**

## INTRODUCTION

Suite aux invitations du Gouvernement de transition d'union nationale de la République de Madagascar et de la Commission électorale nationale indépendante pour la transition (CENI-T) et à la décision de la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission Mme Catherine Ashton de déployer une Mission d'observation des élections de l'Union européenne (MOE UE), la Conférence des présidents du Parlement européen a autorisé le 3 octobre 2013, l'envoi d'une délégation pour observer les deux tours de l'élection présidentielle et les élections législatives à Madagascar.

Pour le premier tour de l'élection, la délégation était conduite par M. Philippe BOULLAND (EPP, France) et composée également de M. Jean-Jacob BICEP (Verts/ALE, France) et de M. Michal KAMINSKI (ECR, Pologne). Pour le second tour et les élections législatives du 20 décembre, M. Cristian Dan PREDA (PPE, Roumanie), M. Krzysztof LISEK (PPE, Pologne), M. Juan Fernando LOPEZ AGUILAR (S&D, Espagne) et M. Andrés PERELLO RODRIGUEZ (S&D, Espagne), ont également rejoint la délégation.

La délégation du Parlement européen a observé les élections à Madagascar dans le cadre de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne. La Mission d'observation des élections de l'Union européenne (MOE UE), présente à Madagascar depuis le 25 septembre, était conduite par la Chef Observatrice, Madame Maria Muñiz de Urquiza, membre du Parlement européen. La MOE UE a déployé plus de 120 observateurs venus des différents États membres de l'Union européenne, ainsi que de la Suisse et de la Norvège, pays partenaire pour l'observation électorale.

La délégation du Parlement européen observe les élections conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le Code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux, à laquelle le Parlement européen a souscrit en 2007.

## CONTEXTE

Le parcours politique de Madagascar depuis son indépendance de la France en 1960 est marqué par la polarisation sociale et des transferts de pouvoir souvent violents. La dernière — et très longue, presque cinq ans — crise politique a commencé en mars 2009, lorsque Andry Rajoelina a pris le pouvoir de l'armée qui avait déposé le président Marc Ravalomanana, au pouvoir depuis 2002. Ce transfert de pouvoir a été condamné par la communauté internationale qui a demandé le rétablissement de la démocratie et de l'ordre constitutionnel.

Suite à de longues et tortueuses négociations dirigées par le médiateur désigné par la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) l'ancien président Mozambicain Joaquim Chissano, une "Feuille de Route pour la Sortie de Crise" (FdR) a été signée le 17 septembre de 2011 par Andry Rajoelina, président de la Haute Autorité de la Transition (HAT) et dix des principaux partis et mouvances d'opposition. Après plus d'un an de lente mise en œuvre de la Feuille de Route (notamment de ses dispositions concernant le retour des exilés et le respect des droits politiques), les deux principaux

acteurs politiques, Rajoelina et Ravalomanana, ont accepté en janvier 2013 de ne pas se présenter à l'élection présidentielle.

Cette solution "*ni-ni*" ouvrait la voie à la tenue des élections présidentielles et à une éventuelle sortie de crise. Néanmoins, le processus électoral a été bloqué encore une fois, en mai 2013, par la validation par la Cour électorale spéciale (CES) d'une première liste de candidats qui comprenait les noms de Lalao Ravalomanana (l'épouse de l'ancien président), Rajoelina et l'ancien président Ratsiraka. La communauté internationale a refusé d'accepter le résultat d'une élection "*si peu constitutionnelle*" et suspendu le financement du processus électoral, repoussant ainsi la date des élections à juillet 2013 dans un premier temps, puis à fin août dans un second temps. En parallèle, et en conformité avec la Feuille de Route décidée en septembre 2011, une nouvelle CES a été mise en place afin de publier une liste de candidats révisée, qui excluait Rajoelina, Ravalomanana et Ratsiraka Lalao de la course à la présidence. Un nouveau calendrier électoral a également été publié et établit le 25 octobre comme date pour la tenue du premier tour des élections présidentielles.

## **RELATIONS ENTRE L'UE ET MADAGASCAR**

Les relations politiques entre l'UE et Madagascar sont déterminées par les événements du mars 2009. Suite à la prise de pouvoir par Rajoelina, l'UE a entamé en juillet 2009 des consultations politiques avec Madagascar, conformément à l'article 96 de l'accord de Cotonou — base juridique des relations entre ce pays et les États membres de l'Union. L'absence de progression de ces consultations a poussé le Conseil de l'Union à adopter le 7 juin 2010 des "*mesures appropriées*" conformément à l'article 96, notamment la suspension de l'aide au développement (décision qui n'a pas eu d'incidence sur l'aide humanitaire et d'urgence). Après la signature de la Feuille de Route, le Conseil a relancé en décembre 2011 certains programmes de coopération du 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Fonds Européen de Développement (FED) même si le soutien budgétaire est resté gelé. Après l'adoption de la solution *ni-ni* et le déblocage du processus électoral, l'UE a également décidé de déployer une Mission d'observation des élections et apporté un soutien financier de 2 millions d'EUR pour les activités de la CENIT ainsi que 15 millions d'EUR en faveur du processus électoral au sens large.

## **OBSERVATEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

Étant donné l'importance cruciale de ces élections pour mettre fin à la longue crise politique qui touche Madagascar, la communauté internationale s'est amplement mobilisée pour l'observation de ces élections. La CENI-T a accrédité plus de 30 organisations internationales avec un total de 1 163 observateurs pour le deuxième tour (et 884 pour le premier), dont en plus de l'UE, l'Union Africaine (UA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Commission de l'Océan Indien (COI) et surtout la SADC, médiateur de la transition, avec le plus grand nombre d'observateurs : 256 pour les élections du 20 décembre.

De nombreuses organisations de la société civile malgache ont également été accréditées et déployées : 5 000 observateurs nationaux pour le premier tour, et plus de 10 000 pour les élections jumelées du 20 décembre.

## **ORGANISATION ÉLECTORALE**

La Mission d'observation des élections de l'Union européenne considère adéquate, mais fragile et présentant d'importantes lacunes et parfois des contradictions, la base juridique pour l'organisation des élections. Après le blocage institutionnel engendré par la prise de pouvoir de Rajoelina en 2009, la Feuille de Route, insérée dans l'ordonnancement juridique au moyen de différentes lois, a permis le développement du cadre juridique et l'instauration des institutions et organes nécessaires pour la tenue d'élections démocratiques, y compris l'adoption d'un nouveau Code électoral et la création de la CENI-T et de la CES.

Parmi les lacunes légales identifiées par la MOE UE, la délégation du PE pour l'observation de ces élections relève l'absence, dans la Loi sur les partis politiques, de dispositions sur le financement et le plafonnement des dépenses de campagne électorale. Cette lacune a entretenu des inégalités flagrantes de moyens entre les candidats.

Entre les deux tours, la CENI-T a adopté une série de mesures visant à améliorer le déroulement des élections du 20 décembre (dont certaines répondaient aux recommandations de la MOE UE) : la poursuite de la distribution des cartes d'électeurs, le renforcement de la sensibilisation et la formation des membres des bureaux de vote, le développement d'un nouveau circuit de vote pour le scrutin jumelé (une première à Madagascar), ainsi que l'amélioration des conditions logistiques pour le déploiement et le rapatriement du matériel électoral. Un pourcentage non négligeable d'électeurs manquait dans la liste électorale (clôturée le 9 octobre 2013, avec 7 823 305 inscrits). La CENI-T a également élaboré une liste additive de 142 632 électeurs (1.79% des inscrits) pour les élections du 20 décembre.

Les missions d'observation des élections ont également relevé d'importantes contradictions dans les textes juridiques en vigueur. Notamment, le principe de neutralité des autorités de la transition, exigée par l'article 15 de la Feuille de Route et l'article 45 du code électoral. La promulgation du décret 2013-593 du 6 août, autorisant les chefs d'institution à participer aux manifestations de campagne a vidé ces articles de leur substance. Suite à une demande déposée par la mouvance Ravalomanana auprès de la CENI-T et transmise par la CENI-T à la CES, cet organe a annulé ce décret le 18 décembre 2013, jour de fin de campagne et deux jours avant le deuxième tour de l'élection.

## **PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE**

### **LES CANDIDATS**

La liste révisée des candidats à l'élection présidentielle contenait 33 noms, parmi lesquels seulement deux femmes. La majorité des candidats étaient peu connus de l'électorat, mais beaucoup d'entre eux sont familiers du circuit politique malgache. Il s'agit notamment de Jean Lahiniriko (ancien président de l'Assemblée nationale), Camille Vital (ancien Premier ministre) et quatre membres de l'actuel gouvernement : Pierrot Rajaonarivelo (ministre des Affaires étrangères), Hajo Andrianainarivelo (ministre du Développement et des Réformes foncières), Hery Rajaonarimampianina (ministre des Finances) et Tabera Andriamanantsoa (Ministre de l'Administration Publique). Rajoelina avait refusé avant le premier tour d'indiquer quel candidat il soutiendrait. La Mouvance Ravalomanana a, quant à elle, promis son soutien à Jean- Louis Robinson du parti politique AVANA.

## **LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DÉLÉGATION**

La délégation du PE a rencontré la Chef Observatrice, l'équipe cadre de la MOE UE, le chef de la Délégation de l'UE, les ambassadeurs des états membres de l'UE, plus la Suisse et la Norvège ainsi que les autorités électorales et des représentants de la société civile. La veille de l'élection, la délégation a rencontré 8 des principaux candidats.

## **JOURNÉE ÉLECTORALE 25 OCTOBRE**

Le jour de l'élection, la délégation s'est partagée en deux équipes qui ont observé l'ouverture des bureaux de vote jusqu'à la fermeture et le comptage des voix dans la capitale et ses environs. La Chef Observatrice et le Chef de la délégation du PE ont également visité la ville de Tamatave le jour des élections.

## **CONFÉRENCE DE PRESSE**

La Chef Observatrice, Madame Maria Muñiz de Urquiza a présenté la déclaration préliminaire de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne. La délégation du Parlement européen a appuyé les conclusions préliminaires de la MOE UE. Le texte de la déclaration de son président, Philippe Boulland, figure en annexe.

## **RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE**

La Cour électorale spéciale (CES) a proclamé les résultats officiels du premier tour de l'élection présidentielle malgache le 22 novembre : Jean-Louis Robinson, le candidat appuyé par l'ancien président exilé en Afrique du Sud, Marc Ravalomanana (avec 21,10 % des suffrages exprimés) et Hery Rajaonarimampianina, ancien ministre des finances et du budget de la transition et le candidat qui a eu l'appui du président de la transition, Andry Rajoelina, (avec 15,93% des suffrages) disputeront le second tour. Les deux candidats ont très largement distancé les 31 autres candidats.

## **SECOND TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE**

### **Les réunions de la délégation**

Une délégation d'observation de l'APP ACP-UE a rejoint la délégation du PE et partagé le programme de travail. Les délégations parlementaires ont rencontré la Chef observatrice et l'équipe cadre de la MOE UE. Les délégations parlementaires ont également rencontré Madame Beatrice Attalah, Présidente de la CENI-T, des représentants de la société civile (Plateforme SOCLE et KMF-CNOE) et les délégués de trois partis présents aux élections législatives: Hajo Andrianainarivelo, président du parti Malgasy Miara Miaing (MMM), troisième au premier tour de l'élection présidentielle, et des représentantes des partis

Malagasy Tonga Saina (MTS) et Hiaraka Isika. La veille des élections, la délégation a rencontré le candidat présidentiel Hery Rajaonarimampianina et Lova Tahina, représentante du candidat Jean Louis Robinson.

### **Journée électorale 20 décembre**

Pendant la journée électorale la délégation du PE s'est divisée en quatre équipes pour observer le déroulement du scrutin dans les bureaux de vote de la capitale Antananarivo — ouverture et fermeture — et ses environs (Andramasina, Ambohidratimo, Majakandriana et Avaradrano). La Chef Observatrice de la MOE UE et M. Boulland, Chef de la délégation du PE, ont également visité la ville de Mahajanga (nord-est de Madagascar). Tout au long de la journée électorale, la délégation a constaté la bonne volonté des acteurs politiques et des responsables des élections ainsi que de la population malgache.

### **CONFÉRENCE DE PRESSE**

Dimanche 22 décembre, Madame Muñiz de Urquiza, Chef Observatrice de la MOE UE, a présenté la déclaration préliminaire. Jean-Jacob Bicep (représentant le Chef de la Délégation, Philippe Boulland qui a dû rentrer en Europe un jour plus tôt) a endossé les conclusions de la MOE UE et souligné les aspects politiques de l'après-élection à Madagascar ; le texte de sa déclaration figure en annexe.

### **RÉSULTATS**

#### **Élection présidentielle**

Les résultats provisoires de l'élection présidentielle ont été annoncés par la CENI-T le 3 janvier 2014. Le taux de participation du scrutin a été de 50.76% et le candidat Hery Rajaonarimampianina déclaré vainqueur avec 53.50% des voix (2 066 103), contre 46.50% (1 796 122) par Jean Louis Robinson. Le camp de ce candidat a déposé de nombreuses requêtes d'annulation à la CES qui doit confirmer les résultats définitifs avant le 18 janvier.

#### **Élections législatives**

Les résultats provisoires des élections législatives ont été annoncés par la CENI-T vendredi 10 janvier. La répartition des 151 sièges du Parlement serait la suivante:

MAPAR : 51
Indépendants : 44
Mouvance Ravalomanana : 20
VPM MMM (Parti de Hajo) : 14
Leader Fanilo : 5
PSD : 1
Alliés de la Mouvance Ravalomanana :
- Parti vert : 3
- FFF : 2
- Hiaraka Isika : 7
- GAM PATRAM : 1
Alliance MAPAR :

- Les AS : 1
- MTS : 1
- Tambahra : 1

Le taux provisoire de participation à l'élection présidentielle est inférieur de près de onze points à celui du premier tour, avec 50,76% contre 61,56%.

La Cour électorale spéciale a 30 jours pour examiner les nombreuses contestations et publier les résultats définitifs.

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

La délégation souhaite signaler que les relations de travail avec la Mission d'observation des élections de l'Union européenne et avec la délégation de l'UE à Madagascar ont été exemplaires et peuvent être considérées comme étant un modèle de coopération particulièrement réussi.

La délégation souhaite aussi remercier les observateurs déployés par la Mission d'observation des élections de l'UE pour leur travail et l'excellente coopération avec la Délégation.

La Mission d'observation des élections de l'UE restera à Madagascar jusqu'à la fin du processus postélectoral et présentera deux mois après la clôture du processus, un rapport final sur ces élections. Ce rapport contiendra des recommandations aux autorités malgaches visant à améliorer davantage le processus électoral.

La Délégation d'observation des élections du Parlement Européen dans le cadre de la Mission à long terme de l'Union Européenne a été un important instrument dans l'évaluation de la situation électorale. La délégation recommande au Groupe de Support à la Démocratie et de Coordination des Elections, à la Commission des Affaires Étrangères, à la Commission du Développement et aux Délégations compétentes de suivre de près les conclusions et recommandations du rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne pour les inclure dans leur dialogue politique avec Madagascar.

**PARLEMENT EUROPEEN**  
**ELECTION PRESIDENTIELLE A MADAGASCAR**  
**DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE**

23-27 OCTOBRE 2013  
(premier tour présidentielles)

**Liste des participants**

**Membres**

M. Philippe BOULLAND, FR, PPE (Président)  
M. Jean-Jacob BICEP, FR, Verts/ALE  
M. Michal Tomasz KAMINSKI, PL, ECR

**Secrétariat**

Emilia GALLEGO, Administrateur  
Claudine STAUB, Assistante

**Interprètes (EN/FR)**

Robert BODI  
Peter STRAUSS

PPE	Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens)
S&D	Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen
Verts/ALE	Groupe des Verts/Alliance libre européenne
ECR	Groupe des Conservateurs et Réformistes européens

# PARLEMENT EUROPEEN

## DEUXIEME TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE ET ELECTIONS LEGISLATIVES A MADAGASCAR

### DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

18-22 DÉCEMBRE 2013

#### Liste des participants

##### Membres

M. Philippe BOULLAND, FR, PPE (Président)  
M. Cristian Dan PREDA, RO, PPE  
M. Krzysztof LIZEK, PL, PPE  
M. Juan Fernando LOPEZ AGUILAR, ES, S&D  
M. Andrés PERELLÓ RODRÍGUEZ, ES, S&D  
M. Jean-Jacob BICEP, FR, Verts/ALE  
M. Michal Tomasz KAMINSKI, PL, ECR

##### Secrétariat

Emilia GALLEGO, Administrateur  
Manuel MANRIQUE GIL, Administrateur  
Claudine STAUB, Assistante

##### Interprètes (EN/FR)

Peter STRAUSS (Chef d'Equipe)  
Robert BODI

PPE	Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens)
S&D	Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen
Verts/ALE	Groupe des Verts/Alliance libre européenne
ECR	Groupe des Conservateurs et Réformistes européens

# PARLEMENT EUROPEEN

## DEUXIEME TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE ET ELECTIONS LEGISLATIVES A MADAGASCAR

### DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

18-22 DECEMBRE 2013

### PROGRAMME

#### Membres

**M. Philippe BOULLAND, FR, PPE (Président)**  
**M. Cristian Dan PREDA, RO, PPE**  
**M. Krzysztof LISEK, PL, PPE**  
**M. Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR, ES, S&D**  
**M. Andrés PERELLÓ RODRÍGUEZ, ES, S&D**  
**M. Jean-Jacob BICEP, FR, Verts/ALE**  
**M. Michal Tomasz KAMINSKI, PL, ECR**

## Mardi 17 décembre 2013

Arrivée des députés et transport à l'hôtel

IBIS

Route des hydrocarbures

Ankorondrano BP 529

101 ANTANANARIVO

Tel :(+261)202355555 Fax :(+261)202355556

## Mercredi 18 décembre 2013

*Toutes les réunions sont conjointes, la Chef Observatrice et les délégations du PE et de l'APP ACP-UE) - sauf si le contraire est indiqué.*

08h00 – 09h00 Réunion interne APP – ACP – UE (Délégation ACP seulement)

*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*

09h30 – 10h30 Réunion avec Mme Maria Muñiz de Urquiza, Chef Observatrice de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne et l'équipe cadre :

- Analyse de la situation politique
- Analyse de la situation électorale et juridique
- Media

*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*

11h00 – 12h00 Réunion avec la Commission Électorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T) - *Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*

- Mme ATTALAH Béatrice – Présidente
- Mr RASOLONJATOVO Jean Victor – Secrétaire Exécutif

12h30 *Déjeuner libre*

14h00 – 15h00 Rencontre avec Mme RABEHARISOA GEORGET Saraha – Parti Vert Hasin'i Madagasikara (Confirmé - Représentant le cas échéant)

*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*

15h00 – 16h00 Rencontre avec Mr ANDRIANAINARIVELO Hajo – Parti MMM

*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao (Confirmé - Représentant le cas échéant)*

16h00 – 17h00 Rencontre avec Mr RATSIRAKA Iarovana Roland – Parti MTS

*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao (Attente confirmation)*

17h00 – 18h00 Rencontre avec Mr VITAL Albert Camille – Parti Hiaraka Isika

*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao (Confirmé – Représentant le cas échéant)*

## Jeudi 19 décembre 2013

- 08h00 – 09h00 Réunion avec les représentants de la Société civile (Confirmé)  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- Mr ANDRIANJAFIMAROSOA Andry  
 Coordinateur de la Plateforme SOCLE
  - Mr RAZAFINDRAIBE Ernest  
 Président du KMF CNOE
  - Mme RAVELON Voahangy  
 Coordinatrice de la Plateforme MAHITY FIJERY
- 09h30 – 10h30 Rencontre avec Mr RAJAONARIMAMPIANINA Hery – Candidat à la Présidence – Parti HVM  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao (Attente confirmation)*
- 11h00 – 12h00 Rencontre avec JEAN-LOUIS Robinson - Candidat à la Présidence – Parti AVANA (Confirmé – Représentant le cas échéant)  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 13h00-14h30 Déjeuner avec le représentant de la délégation de l'Union européenne, les Ambassadeurs des États Membres, de la Suisse et de la Norvège  
*Lieu :*

### Vendredi 20 décembre 2013 - JOUR DES ELECTIONS

- 06h00 Ouverture des bureaux de vote à Antananarivo
- 17h00 Fermeture des bureaux de vote à Antananarivo
- 19h00-20h30 Debriefing interne de la délégation du PE

### Samedi 21 décembre 2013

- 10h00 – 11h00 Réunion avec la Chef Observatrice et Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 11h00 – 12h30 Rencontre d'échanges avec les MOE déployées à Madagascar  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*

### Dimanche 22 décembre 2013

- 09h00 – 10h00 Réunion de la Chef Observatrice avec l'Ambassadeur de l'UE, les Ambassadeurs des États Membres, de la Suisse et de la Norvège  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 12h00 Conférence de presse, présentation de la Déclaration Préliminaire de la MOE UE  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*

**PARLEMENT EUROPEEN**  
**ELECTIONS PRESIDENTIELLES A MADAGASCAR**  
**DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE**

**PREMIER TOUR**

**23-27 octobre 2013**

**PROGRAMME**

**Membres**

**M. Philippe BOULLAND, FR, PPE (Président)**  
**M. Jean-Jacob BICEP, FR, Verts/ALE**  
**M. Michal Tomasz KAMINSKI, PL, ECR**

## Mardi 22 octobre 2013

Arrivée des députés et transport à l'hôtel

IBIS  
Route des hydrocarbures  
Ankorondrano BP 529  
101 ANTANANARIVO  
Tel :(+261)202355555  
Fax :(+261)202355556

## Mercredi 23 octobre 2013

- 09h00 : Réunion avec Mme Maria Muñiz de Urquiza. Chef Observateur de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne et l'équipe cadre :
- Analyse de la situation politique
  - Analyse de la situation électorale et juridique
  - Media
- Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 10h30 : Réunion avec le représentant de la délégation de l'Union européenne et les Ambassadeurs des Etats Membres,  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 12h30 : *Déjeuner libre*
- 14h30 : Réunion avec la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T)
- M. Tahindro Gervais, Vice-Président
  - M. Jean Erik Rakotoarisoa, Consultant
- Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 17h30 : Réunion avec les représentants de la Société civile
- Projet PACTE : Mme Eva Palmans – Coordinatrice de projet
  - KMF CNOE : Mr Ernest Razafindraibe – Président National
  - SOCLE : Mr Andry Andrianjafimarosoa – Coordinateur technique
- Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao.*
- 19h30 *Dîner libre*

## Jeudi 24 octobre 2013

*Toutes les réunions se tiendront à Hôtel Ibis, Salle Filao*

- 9h00 : Camille Vital (Hiaraka Isika)
- 10h00 Hajo Andrainainarivelo (MMM)
- 11h00 Hery Rajaonarimampianina (HVM)
- 12h00 *Déjeuner libre*
- 14h00 Jean Louis Robinson (AVANA)
- 15h00 Saraha Georget (PARTI VERT)
- 16h00 Rolland Ratsiraka (MTS)
- 17h00 Pierrot Rajaonarivelo (MDM)
- 18h00 Edgard Razafindravahy (TGV)
- 20h00 Dîner offert par la Chef Observateur à la Délégation du PE, l'Ambassadeur de l'UE, les Ambassadeurs des Etats Membres, de la Suisse et de la Norvège et l'Equipe cadre de la mission  
*Lieu : restaurant La Varangue*

## Vendredi 25 octobre 2013 - JOUR DES ELECTIONS

- 06h00 Ouverture des bureaux de vote
- 17h00 Fermeture des bureaux de vote

## Samedi 26 octobre 2013

- 09h00 Réunion interne de la délégation du PE- Debriefing  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 10h00 Réunion avec le Chef Observateur et la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 14h00 Rencontre d'échanges avec les MOE déployées à Madagascar  
*Lieu : Hôtel Ibis*

## Dimanche 27 octobre 2013

- 9h00 Réunion de la Chef Observateur avec la Délégation du PE, l'Ambassadeur de l'UE, les Ambassadeurs des Etats Membres, de la Suisse et de la Norvège  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*
- 11h00 Conférence de presse conjointe, présentation de la Déclaration Préliminaire de la MOE UE  
*Lieu : Hôtel Ibis, Salle Filao*



Union européenne  
Mission d'observation électorale  
Madagascar 2013



### Déclaration préliminaire

## **Le peuple malgache a exprimé démocratiquement et dans le calme sa volonté de sortir de la Transition**

**Antananarivo, 27 octobre 2013**

---

### *Résumé*

---

- La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) félicite le peuple malgache pour le déroulement pacifique de la campagne et de la journée électorale. Elle rappelle son attachement au respect des Droits de l'Homme.
- Dans l'ensemble des bureaux de vote observés, la MOE UE constate que les membres des bureaux de vote étaient présents et ont rempli leur mission de manière professionnelle et neutre.
- La MOE UE souligne également le civisme des délégués de candidat et parti politique qui ont joué un rôle positif dans le bon déroulement des opérations de vote.
- Le jour du scrutin, la MOE UE a observé que les procédures ont été appliquées de façon transparente. La MOE UE salue le travail réalisé par la CENI-T en dépit d'un contexte difficile.
- L'insertion de la Feuille de Route (FdR) dans l'ordonnancement juridique interne offre une base adéquate pour une mise en œuvre inclusive et consensuelle du processus électoral.
- A la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales, la CENI-T a annoncé un total de 7 823 305 inscrits pour participer aux scrutins présidentiel et législatifs. En dépit de la révision systématique du fichier, l'ensemble de l'électorat potentiel n'a pas été enregistré.
- La campagne électorale, intense et ponctuée par de nombreux rassemblements, s'est déroulée dans le calme et sans incidents majeurs.
- L'absence, dans la Loi sur les partis politiques, de dispositions sur le financement et le plafonnement des dépenses de campagne électorale entretient des inégalités flagrantes de moyens entre les candidats.
- Les médias malgaches ont largement couvert la campagne. La liberté d'expression a été garantie. Les médias publics ont offert un accès gratuit et équitable aux candidats en respectant la réglementation de la CENI-T. Les médias privés ont, quant à eux, privilégié la communication payante au détriment de l'information.
- La MOE UE reste attentive au traitement de l'éventuel contentieux ainsi qu'à la transparence et à la traçabilité des résultats jusqu'à la proclamation des résultats définitifs du scrutin.

---

***Recommandations pour les législatives et l'éventuel second tour de la présidentielle***

---

- La MOE UE recommande aux autorités nationales de poursuivre la distribution des cartes d'électeur, qui n'ont pu être remises avant le scrutin du 25 octobre. Cependant, elle ne considère pas qu'une nouvelle révision de la liste électorale soit opportune à ce stade.
- La MOE UE encourage la CENI-T à envisager les mesures adéquates pour améliorer l'organisation du scrutin dans les bureaux de vote.
- La MOE UE recommande d'augmenter les moyens et les capacités de la Cour électorale spéciale.
- La MOE UE recommande aux différents acteurs engagés dans la sensibilisation de renforcer leurs activités sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones isolées.
- La MOE UE recommande que la sécurisation de la transmission des résultats ainsi que leur publication se poursuive bureau de vote par bureau de vote, en toute transparence.

*La MOE UE est présente à Madagascar depuis le 25 septembre, à l'invitation du gouvernement de la République de Madagascar et de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T). Elle est conduite par la Chef Observatrice, Maria Muñiz de Urquiza, Députée au Parlement européen. La MOE UE a déployé 120 observateurs issus de 25 Etats membres de l'Union européenne et de la Suisse et de la Norvège afin d'évaluer le processus électoral conformément au cadre juridique de la République de Madagascar et aux normes internationales en la matière. La Délégation du Parlement européen, dirigée par Philippe Boulland, adhère à la déclaration de la MOE UE. Le jour du scrutin, les observateurs ont visité plus de 530 bureaux de vote répartis dans les 22 régions, couvrant 66 des 119 districts pour l'ouverture, le vote, le dépouillement et la centralisation des résultats.*

*L'évaluation du processus dépendra de la conduite des opérations restant à accomplir et en particulier de la centralisation des résultats et de la gestion d'un éventuel contentieux. La MOE UE restera dans le pays pour observer la suite du processus électoral.*

*La MOE UE formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance et adhère à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections.*

*La MOE UE tient à remercier les autorités nationales pour la franche coopération offerte aux observateurs dans le cadre de la réalisation de leur mandat.*

---

## Conclusions préliminaires

---

### Contexte politique

La Feuille de Route (FdR) pour la transition, signée le 17 septembre 2011 à Antananarivo, puis confortée par la signature d'un cadre d'application, a engagé un processus inclusif et consensuel. Ce processus a jeté les bases d'une sortie de crise institutionnelle que le pays traverse depuis près de cinq ans<sup>1</sup>.

Les débats politiques, induits par les différentes stratégies des signataires pour la mise en œuvre concrète du processus, ont engendré un report du calendrier électoral. L'acceptation, en mai 2013, de candidatures présidentielles hors délai et ne répondant pas aux exigences de la loi électorale avait bloqué le processus. Après trois mois de blocage, la CENI-T et les Nations Unies ont adopté un nouveau calendrier prévoyant l'élection présidentielle le 25 octobre et les législatives, couplées à un éventuel second tour de l'élection présidentielle, le 20 décembre 2013. La Cour électorale spéciale (CES) a publié le 21 août 2013 la liste définitive des 33 candidats remplissant les conditions juridiques requises.

### Cadre Juridique

Le cadre juridique régissant l'élection présidentielle propose une base adéquate, mais néanmoins fragile, pour l'organisation d'élections démocratiques, au regard des obligations et engagements régionaux et internationaux auxquels Madagascar a adhéré. La CENI-T a adopté des décisions *ad hoc*, communiquées le plus souvent par voie orale, ce qui n'a pas permis d'uniformiser les règles applicables, notamment pour les documents autorisant à voter ou pour la définition des votes nuls.

L'insertion des dispositions de la FdR dans l'ordonnancement juridique interne, a renforcé le cadre juridique antérieur, ainsi que les organes de transition.

La Loi n°2011-014 du 28 décembre 2011 a permis de mettre en place la CENI-T, chargée de la gestion, de la supervision du processus électoral et de la publication des résultats provisoires. Cette même loi porte création d'une CES pour accompagner le processus, gérer le contentieux et proclamer les résultats définitifs. Selon le cadre juridique en vigueur, ces deux institutions doivent disposer des garanties d'indépendance administrative et financière. Ces garde-fou, mis en place tardivement pour la CENI-T, ne le sont toujours pas pour la CES.

L'ensemble des textes régissant la tenue des élections est dense et comprend parfois des dispositions contradictoires. L'adoption récente de la Loi portant création de la CES semble affecter la compréhension de l'articulation des attributions et compétences entre cette dernière et la CENI-T.

### Contentieux électoral

La CES statue sur la régularité des opérations électorales et peut procéder à l'annulation ou à la rectification des résultats provisoires, proclamés par la CENI-T dans un délai de 15 jours.

La réception et le traitement de toutes les réclamations et saisines par la CES est un défi. A la veille du scrutin, la CES ne bénéficiait pas encore des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

---

<sup>1</sup> Avec l'installation des institutions de la transition, la nomination d'un Premier Ministre de consensus, un Gouvernement d'Union Nationale, un Parlement et la création de La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI-T).

La MOE UE reste attentive au traitement de l'éventuel contentieux ainsi qu'à la transparence et à la traçabilité des votes lors de la proclamation des résultats définitifs du premier tour.

### **Administration électorale**

#### *La Commission électorale nationale indépendante pour la Transition (CENI-T)*

La CENI-T est une nouvelle structure, créée en février 2012<sup>2</sup>. Elle compte 22 Commissaires issus de l'administration publique, de la société civile et des 10 partis politiques signataires de la FdR<sup>3</sup>.

La CENI-T a su relever le défi de l'organisation de cette élection présidentielle, malgré des reports successifs et les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses prérogatives.

La MOE UE souligne les efforts de la CENI-T, et, notamment ceux des membres des Commissions Electorales de Districts (CED) qui ont procédé à la distribution du matériel électoral dans l'urgence.

La formation des membres de bureaux de vote a été inégale et a engendré une application variable des procédures le jour du scrutin. En dépit de cela, les imprévus survenus lors de la journée électorale ont été résolus.

### **Enregistrement des électeurs**

A la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales, le 9 octobre 2013, et après suppression des doubles inscriptions, la CENI-T a annoncé un total de 7 823 305 inscrits pour participer aux scrutins présidentiel et législatifs.

Le dernier recensement général de la population date de 1993 et il permet d'estimer le nombre de majeurs à 10,5 millions. Malgré la révision systématique du fichier électoral, un pourcentage non négligeable de Malgaches ne figure pas sur la liste électorale. La présentation d'une carte nationale d'identité étant une condition nécessaire pour s'inscrire sur une liste électorale, son faible taux de délivrance a une incidence directe sur l'exhaustivité des listes électorales.

Par ailleurs, la MOE UE a constaté des cas d'électeurs disposant d'une carte d'électeur mais ne figurant pas sur la liste électorale. Cependant, la MOE UE ne considère pas qu'une nouvelle révision de la liste électorale soit opportune à ce stade, car elle ne serait pas conforme à la loi.

La MOE UE constate une sous-inscription des femmes et des jeunes adultes âgés de 18 à 33 ans.

#### *Les inscrits par bureau de vote*

Malgré l'absence de disposition juridique en la matière, la CENI-T a pris des mesures afin de limiter le nombre d'inscrits par bureau de vote (BV). A la date du scrutin, la CENI-T a annoncé 20 001 bureaux de vote, dont le nombre moyen d'électeurs s'élève à 400. La MOE UE constate que 3,2% des bureaux de vote ont un nombre d'inscrits supérieur à 1 000, essentiellement dans les grands centres urbains.

Dans ces BV, le jour du scrutin, la MOE UE a relevé des difficultés liées à l'identification des citoyens sur les listes électorales, ce qui a engendré un ralentissement des opérations de vote.

<sup>2</sup> La loi n°2012-004 du 1<sup>er</sup> février 2012 fixe l'organisation, le fonctionnement et les attributions de la CENI-T.

<sup>3</sup> Art. 22 du Code Electoral.

## **Campagne électorale**

### *Réglementation et déroulement de la campagne électorale*

L'article 45 du Code électorale interdit à l'autorité politique de faire campagne, pour un candidat ou une liste de candidats, sous peine de sanctions pénales et disciplinaires. Cependant, deux décrets d'application contiennent deux dispositions en contradiction avec cet article de Loi<sup>4</sup>.

La campagne électorale s'est déroulée du 25 septembre (6h) au 24 octobre (6h), dans une ambiance festive et sans débordements. Les slogans ont repris des thèmes récurrents tels que la lutte contre la pauvreté, l'insécurité et l'Etat de droit. Elle s'est intensifiée les derniers jours dans la quasi-totalité du pays.

### *Financement de la campagne électorale*

La Loi n°2011-012 relative aux partis politiques prévoit que les partis financent leurs activités et exige la transparence dans la gestion de leurs ressources par la présentation d'un rapport annuel<sup>5</sup>. Cette loi n'identifie aucune juridiction compétente en matière de contrôle et de sanction, en cas de violation de ses dispositions. L'absence de réglementation sur le financement et le plafonnement des recettes et des dépenses de campagne électorale entretient l'inégalité des moyens, et donc des chances, entre les acteurs de la compétition électorale. L'impossibilité d'établir une traçabilité de la provenance des fonds destinés aux activités électorales est un élément qui affaiblit la transparence nécessaire au contrôle des dépenses de campagne électorale.

## **Environnement médiatique**

Le principe de liberté d'expression a été respecté. La presse malgache a couvert librement la campagne électorale.

La réglementation des médias publics, élaborée par la CENI-T, a garanti un accès à tous les candidats, même si cet accès a été réduit dans la deuxième partie de la campagne. Néanmoins, aucun mécanisme de sanctions n'existe. La MOE UE salue l'initiative des journalistes malgaches de se doter d'un outil d'autorégulation telle que la Charte d'engagements pour la couverture de la période électorale, à laquelle ils ont massivement adhéré. Cependant, la MOE UE souligne la nécessité d'adopter un mécanisme de régulation et sanction contre d'éventuels dérapages des signataires.

Les médias publics nationaux, TVM et RNM, ont assuré un accès gratuit et égal à tous les candidats. Les émissions d'information ont également offert une couverture équilibrée des différentes campagnes. Ces médias ont rempli leur rôle de service public en suivant toutes les étapes de préparation des élections dans les journaux télévisés et à la radio. Par ailleurs, la CENI-T a bénéficié d'espaces gratuits à des plages horaires de grande audience pour diffuser des spots d'éducation civique et d'information électorale.

Les médias audiovisuels privés ont largement couvert la campagne électorale à travers différents formats. TV Plus a été la seule à organiser des débats entre les principaux candidats. Toutefois, la majorité de la couverture médiatique assurée par les médias privés (audiovisuel et presse écrite) était payante, ce qui a engendré un déséquilibre de la couverture médiatique en faveur de

---

<sup>4</sup> Article 2 alinéa 2 du Décret n°2013-270 du 16 avril 2013 et Article 2 nouvel alinéa 2 du Décret n°2013- 593 du 10 septembre 2013.

<sup>5</sup> Parmi les 33 partis politiques ou association engagés dans l'élection présidentielle, quatre sont en règle avec l'article 37, alinéa 1<sup>er</sup> de la Loi n°2011-012 du 09.09.2011 ; il s'agit respectivement par ordre d'apparition sur le bulletin unique de: AME « 1 », MTS « 5 », Parti Vert « 16 » et ENINA « 22 ».

certain candidats<sup>6</sup>. Par ailleurs, les médias privés ont souvent présenté comme information éditoriale, sous forme de publi-reportage, de la propagande électorale. Cela s'est produit au détriment d'informations factuelles transmises aux citoyens.

### **Education civique**

A la veille du scrutin, la MOE UE a reçu de nombreuses plaintes verbales de la part des acteurs politiques concernant le manque de sensibilisation auprès des électeurs.

La MOE UE rappelle que le rôle en matière d'éducation civique incombe notamment aux partis politiques, à la société civile et aux autorités électorales. La MOE UE soulève donc la responsabilité des différents acteurs concernés, et les encourage à renforcer les efforts fournis et les moyens engagés, dans la perspective des élections du 20 décembre.

### **Participation des femmes**

La MOE UE note une sous-inscription des femmes sur les listes électorales (46% des inscrits) sur l'ensemble du territoire, sauf dans la région d'Analamanga (51%). Ceci est particulièrement sévère dans 6 des 22 régions de Madagascar<sup>7</sup>, où la proportion de femmes va de 37% à 41%.

Par ailleurs, la participation réduite des femmes dans la vie politique malgache s'illustre par la présence de deux candidates sur les 33 candidats en compétition à l'élection présidentielle.<sup>8</sup>

### **Société civile et observation électorale nationale**

La société civile est garante de la crédibilité et de la transparence du processus électoral. Environ 5 000 observateurs nationaux de 33 organisations de la société civile nationales ont été accrédités pour le premier tour de l'élection présidentielle. Cependant, elle se caractérise par une faiblesse institutionnelle et des liens fréquents avec les acteurs politiques.

Par ailleurs, la CENI-T a autorisé deux délégués par candidat ou parti politique par BV<sup>9</sup>. Le jour du scrutin, les candidats et partis politiques ont largement eu recours à ce droit.

---

## ***Jour du scrutin***

---

Parmi les 530 BV observés, l'ouverture du scrutin a été observée dans 53 BV. A cette occasion, les observateurs ont noté que l'horaire d'ouverture a été globalement respecté ; l'ensemble des membres des BV étaient présents et l'essentiel du matériel sensible était en place. Les problèmes observés ponctuellement n'ont pas empêché le bon déroulement du scrutin.

La MOE UE note la présence des délégués de candidat et parti politique dans 97% des BV observés. Ceux-ci ont un rôle essentiel pour garantir la transparence et l'intégrité du scrutin. Par ailleurs, ils ont facilité la compréhension des procédures de vote, notamment l'utilisation du bulletin unique, sans chercher à influencer le choix des électeurs.

La MOE UE a constaté que les femmes déléguées de partis politique qui ont observé le scrutin représentaient 43% des 1 800 délégués dans les 530 BV observés.

---

<sup>6</sup> Du 7 au 23 octobre 2013 la couverture payante des télévisions privées TV PLUS, VIVA TV et MA TV a été dominée par le candidat Hery Rajaonarimampianina (39%), suivi par Hajo Herivelona Andrianainarivelo (14%), Radavidson Benjamin Andriamparany et Willy Sylvain Rabetsaroana (8%), Roland Iarovana Ratsiraka et Jean Louis Richard Robinson (6%).

<sup>7</sup> Menabe, Atsimo-Andrefana, Ihorombe, Melaky, Bongolava, Betsiboka.

<sup>8</sup> Brigitte Ihantanirina Rabemanantsoa, présidente et candidate de la formation Ampela Manao Politika (AMP) et Saraha Georget Rabeharisoa, fondatrice et candidate du parti Vert.

<sup>9</sup> Instruction de la CENI-T n°2178 du 3 octobre 2013.

La MOE UE a relevé la présence des forces de sécurité dans 6 des 530 BV observés. Cette présence n'a pas été perçue comme pouvant entraver le libre choix des électeurs.

Bien que l'application des procédures de dépouillement n'ait pas toujours été suivie de façon homogène, cette étape du processus n'en a pas pour autant été affectée.

La présentation de la carte nationale d'identité n'a été systématiquement exigée que dans 73% des BV observés. Dans les autres cas, la présence sur la liste électorale pouvait suffire.

*Traitement des résultats*

La MOE UE continue à observer la numérisation et le traitement des résultats dans les Sections de Recensement de Matériel de Vote au niveau des Districts, et leur transmission vers la CENI-T.



Union européenne  
Mission d'observation électorale  
Madagascar 2013



**Déclaration préliminaire**

**Le peuple malgache s'est exprimé démocratiquement dans cette étape décisive du processus de sortie de crise.**

**Antananarivo, 22 décembre 2013**

---

*Résumé*

---

- La MOE UE salue le civisme des électeurs malgaches qui se sont rendus aux urnes.
- La campagne électorale de la présidentielle et des législatives, intense et ponctuée de nombreux rassemblements, s'est déroulée dans le calme et sans incident grave.
- La MOE UE constate qu'il y a eu des entorses au principe de neutralité consacré dans la Feuille de route et le Code électoral. La MOE UE prend acte de la décision de la CES d'annuler le décret gouvernemental permettant ces écarts.
- La disparité de moyens financiers entre les candidats souligne la nécessité de réglementer cet aspect lors de la prochaine échéance électorale.
- La journée électorale s'est déroulée, d'une manière générale, dans le calme. Malgré les enjeux de ce double scrutin, le taux de participation, estimé à 48%, est inférieur à celui du premier tour de l'élection présidentielle (61,6%). La MOE UE a observé que, malgré la complexité du double scrutin, peu de dysfonctionnements ont été relevés.
- La MOE UE salue les efforts déployés par la CENI-T pour mettre en œuvre certaines recommandations formulées par la mission lors du premier tour.
- Les listes additives établies par la CENI-T dans 115 des 119 districts ont permis à 142 632 omis de participer aux scrutins du 20 décembre, portant le nombre d'inscrits sur les listes électorales à 7 965 937.
- La MOE UE relève le nombre élevé de candidats aux législatives (2054) pour un total de 151 sièges à pourvoir dans les 119 districts.
- La MOE UE accueille positivement le travail réalisé par la CENI-T dans un contexte de sortie de crise également marquée par des difficultés, d'une part organisationnelles et logistiques, et d'autre part météorologiques. La MOE UE encourage la CENI-T à poursuivre ses efforts.
- Durant la campagne électorale, la MOE UE a observé des incohérences dans l'application des règles en vigueur en matière d'affichage.
- Les candidats à la présidentielle ont participé à trois débats dans les médias publics. C'est une première depuis 1996. En revanche, l'application de la réglementation de la CENI-T pour les candidats aux législatives n'a profité qu'à un nombre limité d'entre eux. La couverture des médias privés, privilégiant la propagande payante, a reflété la disparité de moyens investis par les candidats.
- L'observation électorale repose non seulement sur 1 163 observateurs internationaux, mais également sur 10 183 observateurs nationaux accrédités par la CENI-T pour le second tour de l'élection présidentielle et les législatives.

- Le dépouillement des votes a été observé dans 48 BV. Il s'est globalement déroulé dans le calme, sous le contrôle des représentants de candidat et des observateurs nationaux dans tous les BV observés.
- La MOE UE restera très attentive au traitement du contentieux électoral ainsi qu'à la transparence et à la traçabilité des votes lors de la proclamation des résultats définitifs du Oscrutin jumelé.

---

*La MOE UE est présente à Madagascar depuis le 25 septembre, à l'invitation du gouvernement de la République de Madagascar et de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T). Elle est conduite par la Chef Observatrice, Maria Muñiz de Urquiza, Députée au Parlement européen. La MOE UE a déployé 123 observateurs issus de 25 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que de la Suisse et de la Norvège, afin d'évaluer le processus électoral conformément au cadre juridique de la République de Madagascar et aux normes internationales en la matière. La Délégation du Parlement européen, présidée par Philippe Boulland et représentée par Jean- Jacob Bicep, adhère à la déclaration de la MOE UE. Le jour du scrutin, les observateurs ont visité plus de 600 bureaux de vote répartis dans 19 régions, couvrant 57 des 119 districts pour l'ouverture, le vote, le dépouillement et la centralisation des résultats. La Mission de l'Assemblée Parlementaire Paritaire- Afrique Caraïbes Pacifique et l'Union européenne (APP ACP-UE), co- présidée par Patrice Tirolien et Fitz Jackson, s'associe aux conclusions de la MOE UE.*

*La MOE UE formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance et adhère à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections.*

*La MOE UE tient à remercier les autorités nationales pour la coopération offerte aux observateurs dans le cadre de la réalisation de leur mandat.*

*La déclaration préliminaire sera disponible sur le site web de la Mission  
<http://www.eucom.eu/madagascar2013>*

---

## **Conclusions préliminaires**

---

### **CONTEXTE POLITIQUE**

---

La Feuille de Route pour la Sortie de Crise (FdR), signée à Antananarivo le 16 septembre 2011, a enclenché un processus inclusif et consensuel, qui a débouché sur le processus électoral en cours.

La confrontation entre les partisans du Président de la Transition et ceux du Président en exil s'est accentuée au cours du processus électoral.

Le débat politique s'est ouvert grâce aux conditions du « ni...ni » agréées par les différentes parties prenantes à la Feuille de route, et a permis d'élargir le spectre politique. Néanmoins, ce paysage politique s'est durci avec les entorses à la FdR.

Le non- respect du principe de neutralité des autorités politiques de la Transition en période électorale a généré un vif débat, mettant en cause la confiance des électeurs vis- à- vis du processus électoral. Par ailleurs, l'interprétation de l'article 54 de la Constitution, dans un communiqué, a semé la confusion sur les modalités de nomination du Premier Ministre.

Ces ambiguïtés par rapport à la FdR ont entraîné des réactions, tant politiques, institutionnelles, que judiciaires. Le Décret n°2013- 593 du 6 août 2013 a été annulé le 18 décembre par la Cour Electorale Spéciale (CES). Cette annulation a été portée à la connaissance du public le 19 décembre, la veille du scrutin. Les débats, précédant l'annulation du décret, n'ont cependant pas influencé le bon déroulement des élections.

Les forces de l'ordre se sont engagées à rester neutres et à sécuriser le déroulement de ce scrutin couplé.

### **CADRE JURIDIQUE**

---

#### *Neutralité des autorités politiques de la Transition*

La MOE UE a constaté des contradictions entre les textes en vigueur régissant les élections.

L'article 15 de la FdR, repris par l'article 45 du Code électoral (CE), exige le respect du principe de neutralité des autorités politiques de la Transition. Cependant, deux décrets ultérieurs sont venus contredire ces dispositions. Le Décret n°2013-0270 du 16 avril 2013 autorise les autorités politiques non candidates à assister aux manifestations de campagne à l'exclusion des chefs d'institution, alors que le Décret n°2013- 573 du 6 août 2013 lève cette dernière garantie de neutralité, les chefs d'institution pouvant dès lors participer aux manifestations de campagne.

La révision d'août 2013 a vidé l'article 45 du CE de sa substance en termes d'interdiction faite aux autorités politiques, et a neutralisé l'article 15 de la FdR. Les deux décrets précités n'ont pas répondu à l'esprit et la lettre du législateur qui voulait prohiber l'utilisation des biens publics par des personnes détentrices de puissance publique. L'absence de neutralité fausse le principe d'égalité des chances entre candidats et fait planer des suspicions légitimes d'utilisation des prérogatives de puissance publique.

A la suite du premier tour, la MOE UE a souligné l'absence de disposition juridique pour les élections présidentielle et législatives en ce qui concerne le financement et le plafonnement des dépenses de campagne électorale. Le Code électoral souffre également d'imprécisions et de lacunes substantielles en ce qui concerne les éventuelles infractions à la sincérité du scrutin, qui ne sont ni définies ni encadrées.

### *Nomination du Premier Ministre*

L'article 54 de la Constitution stipule que : « le Président de la République nomme le Premier Ministre, présenté par le parti ou le groupe de partis majoritaire à l'Assemblée Nationale ». Un communiqué pris en Conseil des Ministres, et daté du 27 novembre 2013, donne une interprétation équivoque des dispositions constitutionnelles. L'absence de définition de la majorité à l'Assemblée Nationale permet ainsi différentes interprétations. La MOE UE considère que la Haute Cour Constitutionnelle devrait avoir été saisie pour donner une interprétation claire de l'article 54 avant la journée électorale.

## **ADMINISTRATION ÉLECTORALE**

---

### *Commission électorale nationale indépendante pour la Transition (CENI-T)*

La MOE UE accueille favorablement les efforts de la CENI-T pour améliorer l'organisation du scrutin jumelé. Parmi les dix mesures correctives adoptées, certaines répondent d'ailleurs aux recommandations formulées par la MOE UE. Il s'agit, entre autres, de la poursuite de la distribution des cartes d'électeurs, de la réintégration des électeurs omis, du renforcement de la sensibilisation et de la formation et du développement d'un nouveau circuit de vote pour le scrutin couplé.

La CENI-T a organisé les élections présidentielles et législatives, en dépit de difficultés structurelles et logistiques d'une part, et de celles liées aux conditions météorologiques, d'autre part. La MOE UE constate néanmoins que le fonctionnement de la CENI-T a souffert de décisions insuffisamment communiquées à ses démembrés et d'une remontée d'information souvent incomplète.

### *Liste électorale*

La MOE UE salue la décision de la CENI-T de ne pas avoir réouvert la liste électorale et d'avoir opté pour une liste additive. Sur les 143 304 omis recensés 142 632 (1,79% des inscrits) ont été ajoutés dans une liste additive, pour 115 des 119 districts. Cela a permis de renforcer le caractère inclusif de la liste électorale. La CENI-T a noté que trois districts (Ankazobe, Vondrozo et Morombe) n'ont pas signalé d'omis et un district (Manja) n'a pas reçu de décision du Tribunal de Première Instance (TPI) à temps. Le 20 décembre, en ajoutant les omis à la liste électorale du 9 octobre 2013, le total d'électeurs s'élève à 7 965 937.

### *Logistique électorale*

Pour le second tour, la MOE UE a constaté des efforts pour une meilleure mise à disposition des moyens de transport, facilitant le déploiement et le rapatriement du matériel électoral.

Ces efforts ont cependant été mis à mal par des retards liés aux dossiers de candidatures et à l'élaboration des maquettes des législatives. La livraison du matériel électoral confectionné en Afrique du Sud s'est ainsi achevée six jours plus tard.

### *Fonctionnement des bureaux de vote*

Suite aux difficultés de remplissage des procès-verbaux constatées au premier tour, la CENI-T a pris des mesures correctives : le remplacement des membres des bureaux de vote (MBV) manquants ou n'ayant pas accompli leur mission ; un renforcement des formations des membres de BV ; la mobilisation des deux suppléants pour le scrutin jumelé, portant le total des équipes de BV à sept ; l'augmentation des allocations des membres des BV ; l'obligation pour les BV d'indiquer dans leurs PV le nombre de bulletins utilisés et non utilisés manifestant ainsi un effort

supplémentaire de transparence ; une meilleure coordination du ramassage des plis électoraux ; et le renfort du matériel dans les BV .

A Madagascar, la CENI-T a fixé le nombre d'électeurs à 1000 par BV et a même accepté que 646 BV sur les 20 001 dépassent les 1000. Il faut signaler que selon les bonnes pratiques internationales, le nombre devrait se limiter à 500 électeurs par BV afin de faciliter le vote de tous les électeurs.

## **CAMPAGNE ÉLECTORALE**

### *Réglementation et déroulement de la campagne électorale*

La campagne électorale s'est déroulée du 29 novembre à 6h au 19 décembre à 6h, raccourcissant d'une journée la période légale de campagne.

Bien qu'intense, surtout les dix derniers jours, elle s'est déroulée dans un calme émaillé de quelques incidents mineurs.

Les candidats à la présidentielle ont pu exposer leur projet de société à l'occasion de trois débats télévisés. Lors de leurs meetings de campagne, ils ont axé leur programme sur des problématiques régionales concrètes, tout en manifestant leur attachement à la réconciliation nationale et à une décentralisation effective. Les candidats aux législatives ont quant à eux ciblé leur campagne sur des problèmes propres à leur circonscription électorale. Les membres de partis alliés à l'un des deux candidats à la présidentielle ont fait une double campagne lorsque le ralliement était confirmé et les financements présents : une campagne individuelle en tant que candidat aux législatives et une pour le candidat à la Présidence soutenu par leur parti.

La MOE UE a constaté la présence à des rassemblements de campagne de différentes autorités malgré les dispositions contraires: le Président de la Transition, le Président du Conseil Supérieur de la Transition, certains chefs de région, de district ainsi que des hauts fonctionnaires des autorités administratives.

La MOE UE relève une disproportion de moyens entre les différents candidats, ainsi que des activités expressément interdites par la Loi électorale : dans la région de la capitale, districts III, V, et VI, la Mission a constaté que des candidats aux législatives ont promis des cadeaux de campagne. Dans la région d'Ambositra, la MOE UE a observé l'utilisation de biens publics à des fins de campagne. Dans la région de Diana, la Mission a vérifié des pressions par le Chef de région sur les fonctionnaires les enjoignant à venir accueillir le Président de la Transition et le candidat à la présidentielle Rajaonarimampianina Hery.

Durant la campagne électorale, la MOE UE a observé que les affichages étaient largement non conformes à la réglementation en vigueur. La MOE UE regrette que la CENI-T et ses démembrements n'aient pas joué leur rôle de régulateur en la matière.

## **ENVIRONNEMENT DES MÉDIAS**

Les médias ont porté une attention constante au processus électoral, entre les deux tours, pendant la campagne et jusqu'au jour du scrutin. Néanmoins, un nombre limité de candidats aux législatives a fait l'objet d'une couverture éditoriale ou mené campagne à travers les médias.

Pour chacun des scrutins, la CENI-T a élaboré une réglementation visant à garantir un accès gratuit et payant aux médias publics pour les candidats. La MOE UE salue l'initiative d'organiser trois débats entre les candidats à la présidentielle durant la campagne. Cette initiative, la première du genre depuis l'élection présidentielle de 1996, a permis aux citoyens de profiter d'un réel débat contradictoire.

La MOE UE constate néanmoins les limites de la réglementation pour l'accès gratuit aux médias publics des candidats aux législatives. Souvent, les disparités techniques et financières entre candidats n'ont pas permis de profiter de la diffusion gratuite garantie par les textes. Cet élément, parmi d'autres<sup>1</sup>, a réduit la possibilité, ou l'intérêt, des candidats à accéder au temps d'antenne gratuit. La MOE UE relève le manque de clarté concernant la propagande payante dans les chaînes nationales publiques, ce qui a favorisé une logique commerciale, au détriment d'un accès équitable.

La majorité des médias privés, comme lors de la campagne présidentielle du premier tour, a surtout offert des espaces de communication payante, au détriment de l'information. Ils ont également continué à présenter à titre d'information éditoriale, sous forme de publi-reportage, de la propagande électorale. La disparité de moyens entre candidats a donné lieu à une visibilité inégale de ces derniers.

Seul un nombre limité a profité d'une couverture notable. Le parti MAPAR et le candidat présidentiel Rajaonarimampianina Hery, soutenus par le Président de la Transition, ont ainsi bénéficié d'une couverture majeure dans plusieurs médias audiovisuels et quasi-exclusive dans VIVA TV, propriété de Rajoelina Andry. La MOE UE relève que cette même chaîne, lors des deux dernières semaines de campagne, a installé de nouveaux émetteurs dans le but d'élargir sa couverture dans le pays, brouillant les fréquences de la TVM et de la RNM dans certains districts<sup>2</sup>.

La MOE UE constate que les candidats aux législatives, propriétaires ou directeurs d'organes de presse, les ont largement utilisés comme moyens de campagne.

La MOE UE salue l'initiative de *Radio Don Bosco (RDB)*<sup>3</sup> d'avoir organisé une interview avec les candidats présidentiels et d'avoir diffusé gratuitement, en direct et en simultané, avec toutes les stations de son réseau, les débats présidentiels organisés par la CENI-T, l'ORTM et le Ministère de la Communication.

## **ÉDUCATION CIVIQUE**

Dans la moitié des régions, la MOE UE a observé un plus grand nombre d'activités de sensibilisation organisées dans le cadre des programmes PACTE et PACEM pour le scrutin couplé. La CENI-T a utilisé davantage la radio pour diffuser ses messages de sensibilisation.

La société civile malgache s'est impliquée dans l'éducation civique à travers 32 organisations qui ont demandé à la CENI-T des spécimens de bulletin unique pour la sensibilisation. La MOE UE a également observé que les églises ont contribué à la sensibilisation au niveau régional et lancé un message de paix en cette période électorale.

La MOE UE salue l'initiative de la CENI-T d'informer davantage les électeurs, notamment sur les particularités du scrutin jumelé. La CENI-T a chargé les Chefs de Fokontany de tenir une assemblée de Fokontany pour assurer une compréhension par tous les électeurs. Ces assemblées ont été confirmées par l'observation dans les deux régions de Sava et Atsinanana.

<sup>1</sup> Parmi ces éléments la publication tardive de la réglementation de la CENI-T, le 23 novembre, c'est-à-dire cinq jours avant le démarrage de la campagne ; ainsi que l'allocation d'un seul minute d'accès gratuit sur les chaînes nationales de l'ORTM pour les candidats ne pouvant profiter d'une antenne de l'ORTM dans leur districts.

<sup>2</sup> Ambositra, Sankara, Antsohihy et Betroka.

<sup>3</sup> La radio catholique RDB est la radio privée la plus écoutée dans le pays, avec vingt-cinq stations radio sur le territoire national.

## **PARTICIPATION DES FEMMES**

La République de Madagascar a signé plusieurs instruments juridiques, visant à promouvoir la parité hommes- femmes dans les instances représentatives aux différentes fonctions électives<sup>4</sup>. La désignation de candidates, sur les listes présentées par les partis politiques et les indépendants, reste néanmoins modeste. Pour les législatives, on ne recense que 205 candidates titulaires, soit 10% des candidats, et 129 suppléantes, soit 16.7%, pour les circonscriptions à deux sièges. Les femmes ne représentent que 15% des candidatures au niveau national. Le taux varie selon les régions, les candidates étant plus nombreuses dans la région d'Analamanga, avec un taux de 22%, contre 8% dans la région de l'Atsimo Andrefana.

Pour renforcer la présence des femmes, la CENI-T, le PNUD et la Plateforme des Femmes de l'Océan Indien (FPOI), dans le cadre du PACEM, et l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), la FPOI et le Conseil National des Femmes Malgaches (CNFM), dans le cadre du PACTE, ont organisé, simultanément dans les six chefs-lieux de Province<sup>5</sup>, des séminaires de sensibilisation et d'échange entre des partis politiques et des femmes candidates aux législatives, ainsi que des ateliers de renforcement de capacités.

La MOE UE félicite ces actions visant à améliorer les chances de réussite des candidates au scrutin législatif, et encourage les autorités compétentes à engager une concertation nationale et à introduire des dispositifs favorisant la participation féminine, notamment en instaurant des mesures d'action positive pour une parité dans les instances électives.

## **OBSERVATION NATIONALE ET OBSERVATION INTERNATIONALE**

Pour le scrutin jumelé, 10 183 observateurs nationaux, représentant 35 Organisations de la Société Civile (OSC) nationales accréditées, ont été déployés. Les OSC les plus visibles dans les régions avant la journée électorale étaient *Justice et Paix*, avec 4403 observateurs et celles regroupées dans les plateformes *Mahitsy Fijery*, avec 1538 observateurs et *SOCLE*, avec 2402.

Le jour des élections, le CE permet la présence de deux délégués pour l'élection présidentielle et de quatre pour les élections législatives dans chaque BV. Le Président du BV a organisé la rotation des délégués autorisés à observer. La MOE UE relève leur présence dans 98% des BV observés et reconnaît leur rôle clé pour la sécurisation des résultats.

La CENI-T a accrédité 1163 observateurs de 36 organisations d'observation internationale, dont des observateurs diplomatiques, contre 884 observateurs de 33 organisations pour le premier tour. Ce nombre élevé témoigne de l'intérêt de la communauté internationale pour ce processus électoral.

## **CONTENTIEUX ÉLECTORAL**

Le Décret n°2013-593 du 6 août 2013, modifiant certaines dispositions du Décret n°2013-270 du 16 avril 2013, a fait l'objet de deux types de requêtes déposées auprès du Conseil d'Etat, pour sursis à exécution et pour annulation<sup>6</sup>. Lors des audiences des 4 et 6 décembre 2013, le Conseil d'Etat a rejeté ces requêtes pour forclusion, le Décret incriminé ayant été inséré et publié dans le

<sup>4</sup> La Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole sur les droits des femmes de 1981; le Protocole genre et développement de la Communauté de développement de l'Afrique australe de 2007.

<sup>5</sup> Antananarivo, Antsiranana, Mahajanga, Toamasina, Fianarantsoa et Toliary.

<sup>6</sup> Les deux requêtes sont déposées respectivement par Razafindraibe Ernest, Président du KMF- CNOE et Rakotoarivelo Mamy, chef de la délégation de la mouvance Ravalomanana, soutenant le présidentiable Jean Louis Robinson.

Journal Officiel de la République (JO) n°3503 du 15 août 2013. En revanche, le recours pour annulation déposé le 14 novembre par la mouvance Ravalomanana répond au délai de trois mois exigé par la Loi à compter de la publication au JO ; il est en instance devant le Conseil d'Etat.

La Mouvance Ravalomanana a aussi déposé le 4 décembre 2013, auprès de la CENI-T, une demande visant deux objets : le constat d'écart juridique entre les textes régissant la neutralité des autorités politiques pendant la campagne électorale et, le soutien officiel du Président de la Transition au candidat Rajaonarimampianina Hery. Le 5 décembre 2013, la CENI-T a transmis à la CES l'objet de la requête, sans se substituer au requérant, pour une demande de contrôle de légalité. Le 18 décembre 2013, la CES s'est déclarée compétente de pleine juridiction et a exercé un contrôle de validité et de régularité sur les actes administratifs non détachables à l'élection. Elle a décidé l'annulation du Décret n°2013- 593 du 6 août 2013 précité. La MOE UE prend acte que cette juridiction électorale a exercé ses prérogatives de contrôle de légalité conformément aux lois et à la jurisprudence malgaches.

---

### *Jour du scrutin*

---

#### *Ouverture des bureaux de vote*

L'atmosphère a été décrite comme calme dans les 58 BV observés à l'ouverture. Parmi ces BV, 53 ont ouvert à l'heure ou avec un retard de moins d'une heure. Ces retards étaient dus soit à un manque d'organisation des membres de BV, soit au retard de certains membres ou encore au matériel manquant. La MOE UE a constaté que lorsqu'il manquait une partie du matériel, des solutions de proximité ont été trouvées, afin de faciliter le bon déroulement du processus électoral. A l'intérieur des BV observés, 10% des suppléants et/ou 12% des chefs de Fokontany étaient présents. Ces derniers n'ont pas perturbé le processus.

Dès le début de la journée, la MOE UE a observé des délégués de parti politique dans la quasi-totalité des BV observés, en particulier des délégués de candidat indépendant pour les législatives. Les observateurs nationaux étaient également présents dans 47% des BV observés à l'ouverture.

#### *Déroulement du scrutin*

Malgré la complexité du double scrutin, la MOE UE relève de notables améliorations dans l'organisation des opérations. Peu de dysfonctionnements ont été constatés lors de la journée électorale.

Les observateurs étaient déployés dans 19 des 22 régions de Madagascar, accompagnés d'un interprète malgache, qui a facilité leur communication avec la population et les membres des BV, ces derniers ne parlant pas toujours français, notamment en milieu rural.

La MOE UE a observé les opérations de vote, de clôture, de dépouillement et de centralisation des résultats dans 57 des 119 circonscriptions électorales, observant plus de 600 BV dont la moitié en zone rurale. La présence des observateurs européens depuis le 25 septembre, a permis à la MOE UE d'observer le processus électoral de façon globale.

Au cours de l'observation, les listes électorales ont manqué dans 3 BV sur les observés, mais les listes d'émargement étaient présentes. Dans 3 autres BV observés, les procès-verbaux faisaient défaut et 4 BV ont indiqué ne pas avoir reçu d'enveloppes inviolables.

Pendant le déroulement de la journée électorale, la MOE UE a constaté, la présence de personnes non-autorisées dans 22% des BV observés ; il s'agissait pour l'essentiel de chefs de *fokontany* (9%), de suppléants de BV (11%) et d'agents électoraux (4%). Leur présence a été perçue comme un appui utile aux membres des BV.

Dans 77% des BV observés, les suppléants étaient présents à l'extérieur des BV, contrôlant les cartes d'électeurs et organisant les files d'attente, comme cela leur avait été demandé par la CENI-T.

La MOE UE salue la présence de délégués de candidats dans 99% des BV observés, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, avec près de 6 délégués par BV. Les femmes représentaient 42% des délégués de candidat, une proportion similaire à celle constatée lors du scrutin du 25 octobre. Ce niveau de représentation des femmes est inférieur à la proportion de femmes malgaches (51%) et à la proportion de femmes sur les listes électorales (46%).

La présence d'observateurs nationaux a été constatée dans 46% des BV observés ; les femmes représentaient 47% de ces observateurs.

Dans 34% des BV observés, la présentation de la Carte d'identité nationale n'était pas toujours systématiquement vérifiée pour pouvoir voter, et notamment en milieu rural.

Dans les BV observés par la MOE UE, les omis du scrutin d'octobre ont été autorisés à voter, sous réserve que leur nom apparaisse sur les listes électorales additives. Peu de réclamations d'électeurs ont été observées sur d'éventuelles omissions, ce qui est un progrès par rapport au scrutin d'octobre.

Le calme observé durant la journée électorale s'est globalement maintenu. La MOE UE a observé des activités de campagne électorale à l'intérieur d'un seul BV sur l'ensemble des BV observés<sup>[1]</sup>, et elle a relevé du matériel de campagne électorale à proximité de deux d'entre eux.<sup>[2]</sup>

#### *Dépouillement des suffrages*

Le dépouillement des votes a été observé dans 48 BV. Il s'est globalement déroulé dans le calme, sous le contrôle des représentants de candidats dans tous les BV et des observateurs nationaux dans la majorité d'entre eux (38/48).

Bien que la participation, estimée par la mission, à 48% ait été moindre que lors du premier tour de l'élection présidentielle, le jumelage des scrutins a conduit à un allongement conséquent du temps de dépouillement. Dans les BV observés, le dépouillement a en moyenne commencé à 18h et s'est achevé à 1h du matin. La MOE UE constate un acheminement plus rapide des procès-verbaux vers les Sections Recensement Matériel du Vote (SRMV).

Dans 3 BV, des plaintes officielles ont été déposées : l'une relative à la présidentielle (un électeur admis pour voter sans présentation de sa Carte d'Identité Nationale), les deux autres relatives aux législatives (l'une portait sur un achat de voix par un représentant de EMMA, l'autre contre le chef de fokontany venu à 16h avec la liste d'émargements de la Présidentielle).

#### *Traitement des résultats et contentieux électoral*

L'organisation du ramassage des résultats du BV au District s'est nettement améliorée par rapport au scrutin du 25 octobre. Le système de transmission numérisée des procès-verbaux de la SRMV vers le CNTDI a généralement commencé dans les 44 SRMV observés le lendemain du scrutin. La MOE UE salue l'amélioration du système d'acheminement des résultats.

Au moment où cette déclaration préliminaire est rendue publique, les opérations de centralisation sont toujours en cours d'observation par la MOE UE, dans 21 des 119 SRMV.

A la CENI-T, la consolidation des résultats, région par région, a débuté, avec des effectifs plus nombreux. La MOE UE invite la CENI-T à poursuivre son travail pour les deux scrutins, en publiant

<sup>[1]</sup> A Ampasifasy, dans la région de Menabé.

<sup>[2]</sup> A Ankazomanga-Atsimo et à Antanety Sud, dans la région d'Analamanga.

les résultats au fur et à mesure, et par bureau de vote, avec le même degré de transparence qu'au premier tour.

La MOE UE restera à Madagascar pour observer la centralisation des résultats, la publication des résultats provisoires par la CENI-T et la proclamation des résultats définitifs par la CES. La MOE UE encourage la CENI-T et la CES à maintenir et renforcer leur coordination à travers un comité de liaison, pour une fluidité et articulation efficace lors du traitement des résultats, et demande à la CES de publier, sur son site internet les résultats détaillés des deux scrutins, bureau de vote par bureau de vote.